

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

NOMBRE DE CONSEILLERS	DATE DE CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
En exercice 84	9 février 2017	21 février 2017
Quorum 67		
Votants 79		
Suffrages exprimés : 79		

### Séance du 1<sup>er</sup> mars 2017

N°170301-15

L’an deux mil dix-sept, le 1<sup>er</sup> mars à 19 h 00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, en l’Hôtel de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Gérard COLIN, Président,

#### Etaient présents :

Jean-François ALIGNY, Patrick BARTHÉLÉMY, Dominique BELTRAME, Chantal BERTEAU, BOULARD Didier, André-Pierre BOURDON, Luc BREANT, Hubert BUQUET, Bertrand CARPENTIER, Raymond CARPENTIER, Philippe CARREIN, Christine CHANGEUX, Dominique CHAUVEL, Jean-Louis CHAUVENSY, Jacques CHEVALLIER, Jean-Claude CLAIRE, Gérard COLIN, Jean-Michel COLOMBEL, Odile COROYER, Stéphane DEGREMONT, Jérôme DOUILLET, Marie-Louise DOULET, Jean-Claude DUBOC, Philippe DUFOUR, Isabelle DUJARDIN, Isabelle DUJARDIN, Annie DUMENIL, Patrice FAUCON, Jean-Marie FERMENT, Franck FOIRET, Stéphane FOLLIN, Gérard FOUCHÉ, Daniel FREBOURG, Jean-Marie GEORGES, Laurent GODEFROY, Christine GROUT-LIMARE, Françoise GUILLOT, Brigitte HATTON, Hervé JOLLY, Pascal LARGILLET, François-Pierre LECLUSE, Agnès LEDUC, Jacques LEFRANCOIS, Daniel LEGROS, Didier LEMAISTRE, Jérôme LHEUREUX, Michel LIEURY, Jean-Louis LUYPAERT, Françoise MARIE, Paul MENARD, Nicolas MOLETTE, Sylvain MONNIER, Benoît MOREAU, Hervé MOUQUET, Yvon PESQUET, Régis PETIT, Alain POILVE, Joël SALLE, Daniel SEIGNEUR, Jean-Pierre THEVENOT, Pascal VANIER, Michel VIARD et René VIMONT.

#### Etaient absents représentés par son suppléant :

M. Jean-François BOQUET représenté par M. Jean-Paul Renaux  
M. William MOUCHE représenté par M. Louis-Pierre Libert  
Mme Marie-Pierre VASLIN représenté par M. Bertrand Couturier  
M. Patrick VICTOR représenté par M. Antoine Godefroy

#### Etaient absents excusés avec pouvoir :

M. Maurice BEAUFILS a donné pouvoir à M. Gérard COLIN  
M. Rémy BELLANGER a donné pouvoir à M. Jérôme LHEUREUX  
M. Pierre-Luc BILLIEZ a donné pouvoir à M. Daniel FREBOURG  
M. Jean-Marc COPPENS a donné pouvoir à Mme Christine GROUT-LIMARE  
M. Claude DESAEGER a donné pouvoir à Mme Marie-Louise DOULET  
M. Thierry FABAREZ a donné pouvoir à M. Alain POILVE  
M. Pierre-Yves JEGAT a donné pouvoir à M. Jean-Pierre THEVENOT  
M. David LAMBION a donné pouvoir à M. Jean-Claude CLAIRE  
M. Jacques LEBALLEUR a donné pouvoir à M. Hervé JOLLY  
M. Alain LETARD a donné pouvoir à M. Jean-François ALIGNY  
Mme Aurore RAUCH a donné pouvoir à Mme Agnès LEDUC  
M. Michel SERY a donné pouvoir à M. Jérôme DOUILLET

#### Absents :

MM Enrick DE BRABANDERE, Philippe ETIENNE, Olivier TASSEL, Yves LEFRIQUE et Mme Justine MORTELECQUE

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Laurent GODEFROY a été élu secrétaire de séance.

\*\_\*\_\*\_\*

#### **Objet :**

**Election des délégués au Syndicat Départemental d’Energie de la Seine-Maritime**  
**N°15**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu l'arrêté préfectoral n°76-2016-11-25-004 du 25 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 décembre 2016 approuvant la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime,

Considérant qu'en application de l'article 5 desdits statuts, chaque communauté de communes membre désigne autant de délégués et de suppléants qu'elle compte elle-même de communes membres,

Considérant que la communauté de communes de la côte d'albâtre compte 60 communes membres, il convient de procéder à l'élection de 60 délégués titulaires et 60 délégués suppléants,

**Il est demandé au conseil communautaire :**

- de procéder à l'élection des délégués titulaires et suppléants au Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime.

**Le Conseil Communautaire,**  
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- Abstention : MM Coppens, Mouquet, Sallé, et Mmes Grout-Limare, Marie
- A élu les délégués suivants au Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime :

Commune	Membres titulaires	Membres suppléants
ANOURVILLE SUR HERICOURT	Gilles Quaisse	Maxime Schmidt
ANGIENS	Jean-Baptiste Denant	Bernard Tropardy
ANGLESQUEVILLE LA BRAS LONG	Bruno Naze	Ludovic Olivier
AUBERVILLE LA MANUEL	Jean-Marie Georges	Maryvonne Schild
AUTIGNY	Alain Letard	Gilles Lefebvre
BERTHEAUVILLE	Olivier Tassel	Fabienne Vasseur
BERTREVILLE	Enrick Debrabandere	Jessy Auger
BEUZEVILLE LA GUERARD	Thierry Barry	Luc Breant
BLOSSEVILLE SUR MER	Jacques Louvel	Pascal Vanier
BOSVILLE	Patrick Boire	Bertrand Couturier
BOURVILLE	Régis Bachelet	Didier Lin
BRAMETOT	Virginie Martin	Claudine Delaunay
BUTOT VENESVILLE	Hubert Buquet	Eric Milly
CAILLEVILLE	Pierre-Luc Billiez	Christian Mautuit
CANOUVILLE	Annie Dumenil	David Tiennot
CANY-BARVILLE	Pierre-Yves Jegat	Marie-Louise Doulet

<b>CLASVILLE</b>	François-Pierre Lecluse	Dominique Dufour
<b>CLEUVILLE</b>	Yvon Pesquet	Dominique Bouteiller
<b>CRASVILLE LA MALLET</b>	William Mouche	Louis-Pierre Libert
<b>CRASVILLE LA ROQUEFORT</b>	Jean-Paul Beuvin	Bernard Tailleux
<b>DROSAY</b>	Jean-Louis Poulet	Guy Burel
<b>ERMENOUVILLE</b>	Denis Guedin	Daniel Seigneur
<b>FONTAINE LE DUN</b>	Yves Lefrique	Bertrand Roquigny
<b>GRAINVILLE LA TEINTURIERE</b>	René Vimont	Francis Audou
<b>GUEUTTEVILLE LES GRES</b>	Didier Molton	David Lambion
<b>HAUTOT L'AUVRAY</b>	Maurice Beaufiles	Valérie Petit
<b>HEBERVILLE</b>	Stéphane Follin	Régis Olivier
<b>HOUDETOT</b>	Daniel Beux	Jean-Claude Doray
<b>INGOUVILLE SUR MER</b>	Jean-Claude Duboc	Luc David
<b>LA CHAPELLE SUR DUN</b>	Rémy Bellanger	Pierre Stanisavac
<b>LA GAILLARDE</b>	Jérôme Lheureux	Luc Claeysens
<b>LE BOURG DUN</b>	Philippe Dufour	Bernard Levasseur
<b>LE HANOUCARD</b>	Jacques Leballeur	Pierre Vincent
<b>LE MESNIL DURDENT</b>	Bertrand Carpentier	Christine Diologent
<b>MALLEVILLE LES GRES</b>	Jean-Louis Chauvensy	Bruno Coulon
<b>MANNEVILLE ES PLAINS</b>	Gérard Fouché	Frédéric Lejeune
<b>NEVILLE</b>	André-Pierre Bourdon	Chantal Berteau
<b>NORMANVILLE</b>	Laurent Godefroy	Philippe Lucas
<b>OCQUEVILLE</b>	Jean-Robert Lanchon	Raymond Carpentier
<b>OHERVILLE</b>	Hervé Jolly	Michel Clatot
<b>OUAINVILLE</b>	Didier Lemaistre	Bruno Thune
<b>OURVILLE EN CAUX</b>	Jérôme Douillet	Philippe Carrein
<b>PALUEL</b>	Jean Bugeon	Didier Guerin
<b>PLEINE SEVE</b>	Daniel Frebourg	Armand Jourdain
<b>SAINT AUBIN SUR MER</b>	Charles Legrux	Joël Deschamps
<b>SAINT MARTIN AUX BUNEAUX</b>	Michel Viard	Pierre Bazin
<b>SAINT PIERRE LE VIEUX</b>	Serge Boulan	Sébastien Wattin
<b>SAINT PIERRE LE VIGER</b>	Daniel Legros	Isabelle Lefebvre
<b>SAINT RIQUIER ES PLAINS</b>	Patrick Victor	Antoine Godefroy
<b>SAINT SYLVAIN</b>	Jacques Chevallier	Thierry Demoulin
<b>SAINT VAAST</b>	Jean-Marie Dupuis	Sylvain Monnier

<b>DIEPPEDALLE</b>		
<b>SAINTE COLOMBE</b>	Jean-Michel Colombel	Yves Grenet
<b>SASSEVILLE</b>	Stéphane Degremont	Thierry Marais
<b>SOMMESNIL</b>	Patrick Barthelemy	Michel Genssollen
<b>SOTTEVILLE SUR MER</b>	Jean-Luc Canu	Benoît Moreau
<b>THIOUVILLE</b>	Isabelle Dujardin	Pascal Debree
<b>VEAUVILLE LESQUELLES</b>	Gérard Colin	Eric Selle
<b>VEULES LES ROSES</b>	Jean-Claude Claire	Patrick Hallebard
<b>VEULETTES SUR MER</b>	Françoise Guillot	Philippe Lefrancois
<b>VITTEFLEUR</b>	Michel Lecomte	Rémi Dupré

Pour extrait certifié conforme,  
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,



Le Président,

Gérard COLIN

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le tribunal administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture du Département de Seine-Maritime
- date de sa publication et/ou de sa notification

Dans ce même délai, un recours gracieux peut-être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,

Le Président atteste que la délibération du Conseil Communautaire n° 15. - Séance du 01/03/2017 est exécutoire.

Date de réception en Sous-Préfecture : 07/03/2017  
Date de publication : 07/03/2017 Le Président,

G. COLIN



Accusé de réception en préfecture  
076-247600380-20170301-170301-15-DE  
Date de télétransmission : 07/03/2017  
Date de réception préfecture : 07/03/2017